L'anecdote suivante ne manque pas non plus d'intérêt.

La duchesse d'Aumale n'a donné son nom ni à une coiffure, ni à un bijou, ni à une étoffe, ni à une couleur, mais à un banc rustique très répandu dans les parcs et les jardins anglais.

Voici la légende des *bancs à la duchesse :* Son Altesse Royale avait la pieuse coutume de visiter, en compagnie de sa dame d'honneur, Mlle de Clinchamps, les pauvres des environs d'Orléans-house.

Un jour, bien que souffrante et faible, elle veut aller secourir elle-même un de ses pauvres favoris, un Français, un ancien soldat d'Afrique. Mais en revenant de cette pieuse excursion, ses forces l'abandonnent et elle tombe évanouie dans les bras de Mlle de Clinchamps. On devine la situation embarrassée de la pauvre dame d'honneur seule, en rase campagne, à la nuit tombante.

La duchesse d'Aumale fut couchée au bord du chemin, sur une touffe de fougères où elle ne reprit connaissance qu'au bout d'un long quart d'heure.

Le lendemain, à cette même place, s'élevait un banc rustique que les gens du pays appelèrent bientôt le *banc de la duchesse*, Son Altesse ayant pris l'habitude de s'y reposer durant ses charitables pérégrinations à travers la campagne.

—

Les libres penseurs qui nous contestent la liberté de nos cérémonies religieuses et qui essayent d'étouffer sous leurs violences la libre expansion de notre foi et de notre piété, ne se montrent guère, dit l'*Union*, plus tolérants à l'égard de leurs propres adeptes. Dès qu'une pauvre âme est tombée dans leurs filets, il ne lui est plus possible de s'en débarrasser. C'est ce qui vient d'arriver à Cette. La femme d'un diocésain de M. Sainte-Beuve, tombe malade et meurt; mais avant de rendre le dernier soupir elle avait demandé le secours d'un prêtre et cette consolation lui a été réfusée, tant le blocus hermétique est bien observé autour de sa couche!

La mort ne l'a pas délivrée de cette tyrannie sauvage; on a fait subir à sa dépouille l'humiliation et le déshonneur d'un convoi solidaire. C'était la première fois qu'un semblable spectacle affligeait la population de Cette, et par son attitude elle a prouvé combien elle en était douloureusement affectée.

Un télégramme de New-York annonce que R. P. Hyacinthe s'est embarqué avant-hier sur le *Pereire*.

De bonne source : le journal de M. Rochefort ne s'appellera pas la *Marseillaise*, mais la *Lanterne*.

Pourquoi se donner tant de mal pour trouver une étiquette à une marchandise que tout le monde connaît d'avance ?

S'il y a une Bourse en Chine, elle doit être sujette à d'étranges variations, car le télégraphe y transmet d'une singulière façon la chronique européenne.

Voici ce qu'on mande de Pékin :

« Nous sommes dans une grande perplexité, et nous attendons avec une vive impatience l'arrivée de la prochaine malle.

» Depuis longtemps, on faisait courir les bruits les plus inquiétants sur la santé de l'Empereur, et ces jours derniers on annonçait qu'il était mort en Corse et que la France était sens dessus dessous.

» *Cette nouvelle nous est venue par un télégramme russe...* »

Que dites-vous de cette manœuvre..... à l'extérieur ?

A propos du tapage causé l'autre jour au Corps législatif par la virulente sortie de M. Rochefort, on a refait ce calembourg connu :

Souvent un beau désordre est un effet de *lard !*

Le *Gaulois* s'amuse aux dépens de ce pauvre monsieur du Miral. Voici ce qu'il raconte :

« Il s'est passé hier au jardin d'acclimatation un incident fort bizarre. Mais procédons par ordre. On a remarqué que presque tous les animaux du jardin avaient un cri imitatif, j'allais dire un mot pour rire. Ainsi le Kanguroo vous lance un *Rouher* très net; du haut de son rocher artificiel, le moufflon de Corse bêle un formidable *Rochefort*; l'outarde de Hongrie siffle un *Bizoin* à faire retourner le député breton, et le bouc du Thibet chevrotte un *Gambetta* des plus distincts, tandis que l'oie d'Egypte appelle du nez : *Duvernois*. Quant aux phoques, ils disent tout naturellement *Papa et Maman*.

Mais, hier, ils ont été beaucoup plus loin. C'était à quatre heures, au moment où on leur sert à dîner. La foule se pressait autour du lac que sillonnait une barque remplie de poissons et montée par un gardien.

Une quinzaine de phoques arrivent aussitôt, bondissent et cabriolent autour de la barque, leur garde-manger flottant, se disputent et s'arrachent les provisions que le gardien leur jette.

Ce qui ravit surtout le spectateur, c'est qu'à chaque bouchée les phoques disent : *papa* ou *maman* comme on dit « merci. »

Mais, tout à coup, à la grande stupéfaction de la foule, un vieux phoque s'approche narquoisement du rivage et plonge en s'écriant d'une voix sonore :

« Bonjour, monsieur du Miral !

Et les quinze phoques, plongeant coup sur coup, répètent presque tous à la fois :

— Bonjour, monsieur du Miral !

Le député du Comtat se trouvait justement parmi les spectateurs. Jugez de son ébahissement, de son effroi.

Il s'élance aussitôt vers les bureaux de l'administration, entre chez le directeur et lui dit :

— « Monsieur, vos phoques ! ah ! vos phoques! savez-vous qu'ils me connaissent, qu'ils m'ont appelé par mon propre nom? ils ont dit: « Bonjour, monsieur du Miral!» tout le monde l'a entendu.

« Veuillez, s'il vous plaît, m'expliquer au plus vite cet incroyable mystère, où plutôt ce phénomène.»

— C'est bien simple, répond en souriant M. Geoffroy Saint-Hilaire.

— Bien simple, dites-vous?

— Sans doute. Nos phoques sont muets comme des carpes. C'est le gardien qui dit « *papa et maman,* » qui vous a salué. Il est ventriloque et je lui donne, pour cela, cent francs par mois!....

EDMOND DUVAL

Chronique Locale

Qui donc prétend que la charité s'en va. Ecoutez plutôt cette véridique histoire; elle date d'hier:

Un honnête ouvrier de l'établissement de MM. Delattre père et fils avait économisé sou à sou et au prix de bien des privations une somme de quatre cents francs....

Ceux-là qui n'ont jamais connu le besoin et qui n'attendent pas pour vivre après leur salaire de chaque jour ne savent pas ce que vaut pour un pauvre travailleur une somme de quatre cents francs. Pour lui, c'est une petite fortune, c'est presque le bonheur, car c'est la sécurité: avec cela il peut faire face au chômage, à la maladie, aux mille malheurs qui rendent plus triste encore sa vie déjà si ingrate.

Qu'on juge donc du désespoir du brave ouvrier quand l'autre jour il s'apercut qu'un individu qu'il logeait chez lui venait de s'enfuir emportant son petit avoir. Heureusement, les employés de la maison de MM. Delattre eurent connaissance du malheur arrivé à l'ouvrier et résolurent de lui venir en aide.

Sous la direction de l'un d'eux, M. Buisine, et avec le concours de divers artistes et amateurs, ils ont organisé une soirée musicale par souscription.

Cette soirée a eu lieu hier à l'estaminet des Arts, rue des Arts, et nous pouvons dire que le produit a couvertet au delà la somme perdue par l'ouvrier.

Un obligeant correspondant nous adresse quelques notes sur ce concert de charité. Nous citons :

« Un orchestre de fantaisie a ouvert par de jolies quadrilles les deux parties de la soirée.

» Un amatenr, qui possède une fort jolie voix, M. Lefebvre, a chanté avec beaucoup d'expression *Le Lac* et *Rappelle-toi*.

» M. Marmuse a été fort applaudi pour ses deux romances : le *Credo des quatre saisons* et *Si j'étais roi d'Espagne*.

» M. Delmotte a parfaitement chanté un morceau du *Chalet: Arrêtons-nous ici*, et une romance de circonstance : *Pour les pauvres, merci*. Cet amateur possède une voix de baryton magnifique et il s'en sert bien.

» Nous avons déjà fait l'éloge de M. Dujardin : il nous fait toujours plaisir.

» M. Pilliou (?..) n'est pas un amateur ordinaire, c'est un véritable artiste. Ses chansons militaires sont dites avec beaucoup de naturel ; la scène du *Menuisier* a été parfaitement exécutée. Si nous sommes bien informés, c'est aussi à M. Pilliou que nous devons le programme-charge de la soirée.

» MM. Capel et Fortuné ont rivalisé de talent.

» La partie instrumentale était remplie par MM. Barré (hautbois; Knoor (saxophone); Catteau (flûte) ; c'estdire que l'exécution n'a rien laissé à désirer.

» Nous devons aussi des éloges à MM. Wisand et Honoré (pistons), pour leur duo de *Norma*, et à M. Alfred Wugk, qui, avec le talent qu'on lui connaît, a accompagné *vingt-deux* morceaux sur le piano.

» Entre les deux parties, M. Buisine, l'organisateur de cette fête de bienfaisance a prononcé une petite allocution, vivement applaudie : Messieurs, a-t-il dit, je viens au nom de la commission organisatrice de notre petite fête, vous exprimer notre profond sentiment de gratitude pour l'acceuil simpathique que vous avez fait à notre œuvre de bienfaisance.

» Nous avons voulu soulager une infortune et vous avez répondu à notre appel.

» Nous n'attendions d'ailleurs pas moins de vous, Messieurs, car nous savions qu'à Roubaix, on a le cœur généreux.

» Merci donc à vous tous, Messieurs, et merci mille fois, car vous avez fait un heureux aujourd'hui.

» Pour nous, nous ne vous cacherons pas, qu'en présence du bonheur de celui pour qui la fête a été organisée, nous nous sentons tout fiers du résultat et nous sommes heureux de remercier particulièrement, les artistes désintéressés qui ont bien voulu nous prêter le concours, gratuit de leur talent.

» A quelque degré de l'échelle sociale que l'on appartienne, les hommes sont tous frères et se doivent un mutuel appui. C'est ainsi que vous l'avez compris, Messieurs, puisque par votre empressement à vous rendre à notre appel, vous avez voulu réparer un malheur immérité.

» Au nom du bénéficiaire, au nom de la Commission, au nom surtout de la charité, Messieurs, recevez l'expression de nos plus sincères remerciements. » MUCHAUSA.

Un de nos concitoyens fervent disciple de St Hubert, M. Etienne Scrépel, a abattu d'un coup de fusil, mardi dernier, dans la forêt des Ardennes (Luxembourg belge) une superbe louve, aux crocs acérés, au pelage magnifique.

Cette louve mesure 1m. 40 du museau à l'extrémité de la queue. On nous dit que M. Scrépel se propose de l'offrir à notre musée qui possèdera ainsi un type de carnassiers qui n'existent pas dans nos environs.

Un fermier de la banlieu de Roubaix fait un procès à deux jeunes gens qui, dans un estaminet, l'ont appelé « Troppmann. »

Pour toute la chronique locale ALFRED REBOUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE.
Audience du 13 décembre.
Présidence de M. LEROY.— Ministère public, M. BRUGNON.

Un nomade récidiviste, Ulysse-Jacques Osmolot, a commis, à l'aide de récits mensongers, de nombreuses escroqueries au préjudice de marchands de Lille et de Roubaix. Six mois de prison.

—Un fabricant de toile de Lille avait donné à vendre quelques coupons au sieur Mortreux, qui, au lieu d'en rapporter le prix, a tout gardé pour lui. Huit jours de prison.

THÉATRE DE ROUBAIX.

La seconde représentation de *Frou-frou* a eu le même succès que la première, avec une exécution plus complète, meilleure que le premier jour; tous les artistes ont rivalisé de zèle; ils comprennent mieux le vrai sens de cette œuvre, véritablement originale, et, nous le répètons, morale dans son but.

Mme J. Lafosse, MM. Caliste et Mentor se sont surpassés.

Cette pièce n'a pas épuisé son succès, on la jouera plus d'une fois, avec la certitude d'avoir chaque fois un belle salle.... X.

Jeudi 16 Décembre.

Grand succès du Théatre du Gymnase.

FROU - FROU

pièce en 5 actes par MM. Meillac et Halévy.
Une allumette entre deux feux, comédie-vaudeville en un acte.
On commencera à 7 heures 1/2.
FROU-FROU à 8 heures.

FAITS DIVERS

— On lit dans l'*Union :*

Il y avait, hier samedi, une certaine effervescence à l'Ecole vétérinaire d'Alfort ; à travers les grilles, on voyait les élèves se grouper et manifester leur mécontentement ; puis on entendait des cris ; peu après, le chant de la *Marseillaise* retentissait jusque sur les bords de la Marne. De là un peu d'émoi dans les environs.

Voici les faits :

Dans la journée, un jury avait procédé à l'élection d'un chef de service. Deux candidats s'étaient trouvés en presence, et tous deux, dit-on, d'égal mérite, Dès lors l'ancienneté l'emporta. Mais cette nomination n'apas paru donner satisfaction aux élèves, qui ont commencé leur protestation à partir de quatre heures de l'aprés-midi, pourla continuer jusqu'à sept heures du soir. Mais à ce moment, nous pouvons affirmer que la tranquilité la plus parfaite n'a cessé de régner dans les bâtiments de l'école.

De cette petite mutinerie, ce qui restera de plus grave, croyons-nous, ce sont des enrouements et quelques assiettes cassées.

— Un procès curieux et qui sans doute ne se sera vu qu'a Evreux est à la veille de s'engager, Le *Progrès de l'Eure* nous apprend en effet qu'un limonadier qui, le soir de la foire Saint-Nicolas a été obligé, faute de gaz dans son établissement, de congédier les consommateurs qui se présentaient, fait assigner la compagnie du gaz et subsidiairement la ville, en dommages-intérêts. Nous trouvons sa réclamation fort juste : un commerçant paie pour avoir de la lumière, on est tenu de lui en fournir.

Dernières nouvelles.

Le *Journal officiel* d'aujourd'hui publie un décret qui dispose :

Art. 1er Par délégation du ministre, les recteurs nomment, dans les lycées et colléges :

Les professeurs chargés de faire les conférences préparatoires à la licence et à l'agrégation de grammaire ;

Les professeurs chargés de suppléances éventuelles ;

Les instituteurs brevetés chargés de l'enseignement primaire ;

Les maîtres de chant ;

Les membres des commissions d'examen pour les bourses dans les lycées et colléges, et pour les candidats à l'école normale d'enseignement secondaire spéciale de Cluny.

Art. 2. Les recteurs nomment également des appariteurs, garçons de bureau, garçons de service et concierges de l'administration académique.

Art. 3. Ils nomment, sur la présentation des doyens des Facultés et des directeurs des Ecoles supérieures de pharmacie, les appariteurs, garçons de bureau, garçons de laboratoire, gens de service, jardiniers et concierges des établissements d'enseignement supérieur.

Art. 4. Notre ministre de l'instruction publique est chargé de l'exécution du présent décret.

La feuille officielle contient aussi les deux notes suivantes :

« LL. AA. II. Mgr le prince Napoléon et Madame la princesse Marie-Clotilde ont reçu aujourd'hui, au Palais-Royal, S.Exc. M. le baron de Werther, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Prusse et de la Confédération du Nord. »

Bien que divers journaux persistent à annoncer que le marquis de La Valette est depuis plusieurs jours à Paris, ce bruit est dénué de tout fondement. Notre ambassadeur n'a pas quitté son poste.

Dépêches télégraphiques.

(Service particulier du *Journal de Roubaix*.)

Paris, mardi 14 décembre.

Corps Législatif.

Séance du mardi 14 Décembre.

M. Cazelles et 22 députés demandent à interpeller le gouvernement sur la nécessité de procéder immédiatement à une enquête parlementaire sur les conséquences des traités de commerce.

M. Jules Brame et cinquante députés demandent à interpeller le gouvernement sur la nécessité :

1o De dénoncer avant le 4 février prochain le traité de commerce entre la France et l'Angleterre et de maintenir jusqu'à la promulgation d'un tarif général les tarifs de douanes fixés par ce traité ;

2o de présenter le plus tôt possible un projet de loi fixant les tarifs de douane, résolvant toutes les questions s'y rattachant, notamment celle des admissions temporaires.

Plusieurs orateurs prennent la parole.

Il est entendu que la Chambre décidera sur ces interpellations après les vérifications des pouvoirs.

La séance continue.

Paris, mardi 14 décembre.

M. le sénateur Ladoucette est mort.

Washington, 13 décembre.

La Chambre des représentants a adopté par 128 voix contre 42 la résolution contre le traité de réciprocité avec le Canada.

Paris, mardi 14 décembre.

L'ambassadeur de Portugal à Paris vient de donner sa démission.

Liverpool, mardi 14 novembre

Marché ferme. — Bonne demande. Ventes probables 10 à 12,000 balles.

Havre, mardi 14 novembre, 2 h. 45

Ventes 1,200 balles. — Marché très-ferme. Louisiane 136,50 ; Torocabas, 133; Pernam, 140.

(Dépêches de MM. Kablé et Ce, communiquées par M. Bulteau-Desbonnets)

Pour les dernières nouvelles : ALFRED REBOUX

Bourse de Paris

du 14 Décembre 1869.

Rente	3 p. 0/0.....	72.95
id.	4 1/2 p. 0/0	102.50

Cours public de Physique

Mercredi 15 décembre à 8 heures 1/4 du soir.

1° Du courant musculaire. Courant propre de la grenouille. Courant musculaire par la contraction du bras ;

2° Electricité des végétaux ; électricité pendant la germination ; courants électriques des végétaux ;

3° Effets physiologiques des courants sur les animaux morts ; conditions et lois de la construction ; influence de la continuité du courant ; alternatives voltaïques ; influence du sens du courant. Contraction lors de la rupture du circuit.

ÉTAT CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

Du 10 au 11 décembre courant il est né 7 garçons et 7 filles.

DÉCÈS.

10 décembre. — Desbuquois Appoline, 36 ans, ménagère, rue du Collége.

Boitel Maria, 25 ans, ménagère, rue de Blanchemaille.

Grimomprez Louis, 70 ans, fileur, chemin des Couteaux.

Persyn Albert, 70 ans, tailleur d'habits, rue de l'Allouette.

Piat Marie, 74 ans, ménagére, aux Trois Ponts.

11 décembre. — Dewys Elisa, 28 ans, tisserande, au Pile.

Lorthiois François, 71 ans, peigneur, à l'hôpital.

Il est décédé en outre :

4 filles et 4 garçons au-dessous de 10 ans.

Gouvernement Impérial Ottoman.

EMPRUNT DE 1869.

AUTORISÉ PAR FIRMAN DE S. M. I. LE SULTAN

Cet emprunt est divisé en

Onze cent onze mille cent onze Obligations au porteur

Rapportant **30 francs** d'intérêts annuels payables par semestre, les 1er avril et 1er octobre

Remboursables à **500** francs.

En **33 ANS** par tirages semestriels qui auront lieu publiquement à Paris, les 5 mars et 5 septembre de chaque année. — Les obligations sorties seront payables le 1er avril et le 1er octobre suivants. — Par exception, les **deux premiers tirages** se feront le 5 septembre 1870.

PRIX D'ÉMISSION

Ces Obligations sont émises à **305** fr. jouissance du 1er octobre 1869.

PAYABLES :

25 Fr.	en souscrivant.....	**25**
50	lors de la répartition du 23 au 28 décembre...	**50**
75	du 21 au 31 janvier 1870	**75**
75	du 21 au 28 février 1870	**75**
80	du 21 mars au 1er avril moins le coupon de 15 f.	**65**
305	Somme réelle à verser	**290**

Avec faculté d'escompter à toute époque les trois derniers termes à raison de **6** °/. l'an.

Les coupons d'intérêts et les obligations sorties aux tirages sont payables en or à Paris, Londres et Constantinople, et **affranchis de tout impôt**, taxe ou charge de toute espèce, dans le présent et dans l'avenir.

A 290 francs, ces obligations rapportent 10 1/3 °/. sans compter le bénéfice du remboursement à 500 fr.

GARANTIES

Cet emprunt est garanti par les revenus généraux de l'Empire ottoman et par une délégation sur les revenus suivants, spécialement affectés au paiement des intérêts et de l'amortissement du capital :

1° Les dîmes des îles de l'Archipel, des provinces d'Alep et Adonia, Syrie, Janina, Trébisonde jusqu'à concurrence de...	Fr.	22.300.000
2° Les dîmes de la province de Hudavindiguar (Brousse Kutaya, etc.) jusqu'à concurrence de.....	»	8.000.000
2° Les dîmes de la province de Bosnie à l'exception de Yeni-Bazar jusqu'à concurrence de.....	»	4.500.000
4° Les dîmes de la province de Aïdin et Mentéché jusqu'à concurrence de..	»	2.700.000
5° Les dîmes de Koniah jusqu'à concurrence de.	»	3.600.000
6° Les revenus de Bagad jusqu'à concurrence de.	»	5.700.000
7° L'excédent de la taxe sur les moutons.....	»	13.600.000
L'ensemble de ces garanties forme donc un total de.	fr.	60.400.000

Le service de l'emprunt, intérêts et amortissement n'exige qu'une somme annuelle, de 38,888,885 francs.

Le Gouvernement ottoman déclare que les revenus affectés sont libres de tous engagements antérieurs ; conformément au traité, les produits de ces revenus **seront versés entre les mains des représentants des contractants,** à Constantinople, jusqu'à concurrence de la somme nécessaire pour le service des intérêts et de l'amortissement.

Les Obligations seront cotées à la Bourse de Paris et à celles de Londres et de Constantinople, et seront acceptées comme cautionnement par le Gouvernement ottoman pour leur valeur au pair.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

AU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS

14, RUE BERGÈRE, 14.

Et dans les Départements, aux Agences du Comptoir, à Lyon, Marseille et Nantes.

Les **Mercredi 15 décembre, Jeudi 16 décembre** et **Vendredi 17 décembre** de dix heures du matin à quatre heures du soir.

La souscription sera close le **Vendredi à quatre heures.**

Elle sera ouverte en même temps à **Londres**, à **Berlin**, à **Hambourg**, à **Amsterdam** et à **Constantinople.**

Si le nombre des Obligations souscrites est supérieur à celui du montant total de l'emprunt, les souscriptions seront soumises à une réduction proportionnelle.

Des titres provisoires au porteur seront délivrés au souscripteurs, en échange de leurs récépissés de versement, du 23 au 28 décembre, lors du deuxième versement.

Les titres définitifs au porteur seront délivrés revêtus du timbre français.

ON PEUT SOUSCRIRE PAR CORRESPONDANCE.

Les lettres de souscription pour la France devront être adressés au Comptoir d'Escompte de Paris ou à ses Agences, et accompagnées du premier versement.

9471.